Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213500515-20261007-2026096CM-DE

Ville de CESSON SÉVIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 OCTOBRE 2026
REGISTRE DES DELIBERATIONS - EXTRAIT N° 2026 - 096

Nombre de Conseillers :
En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 28

L'an deux mille vingt-six, le sept octobre, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. Jean-Pierre SAVIGNAC, le Maire, après avoir été légalement convoqué

Date de convocation : 30 septembre 2026 **Date d'affichage : 30 septembre 2026**

Conseillers Municipaux présents : M. BAGOURD, Mme BLONDEL, M. BORELY, Mme BOUVIER, M. CARTA, M. CHEREAU, Mme CORLAY, M. COUGARD, Mme DELPAL, Mme EL DIB, Mme FERET, M. GABORIEAU, Mme GOBAILLE, M. GODEFROY, M. GREBOVAL, M. GUILLOUX, M. JERABEK, Mme LEGAULT, Mme LE GLEAU DECKMYN, M. OUAHBA CATHERINE, M. PARISOT, Mme PETITCOLLOT, Mme POIRIER, M. SAVIGNAC, Mme THOMAS, Mme TOURNAT COUREAU, Mme WYART.

Conseillers Municipaux absents : Mme ALCEDO CASTRO (pouvoir M. SAVIGNAC), M. DECOURCELLE, M. GOURSOLAS, M. JONNET, M. LAURENT, Mme VINCENT

Secrétaire de séance : Mme GOBAILLE

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CESSON RENNES METROPOLE HANDBALL

Entendu l'exposé de M. l'adjoint chargé des associations et du sport
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'avis favorable à la majorité de la commission vie associative, sports et logistique du 5 octobre 2026 ;
Considérant la nécessité de compenser l'augmentation des loyers pour les logements de la résidence Hélicy de Néotoa, logements occupés par les joueurs du centre de formation du club.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE

AUTORISE M. le maire à verser une subvention exceptionnelle de 8 000 € au CESSON RENNES METROPOLE HANDBALL.
AUGMENTE la subvention rayonnement de 8 000 € dans le cadre du renouvellement de leur convention de partenariat 2026-2030

Publié et affiché le 16 octobre 2026